



# COMMUNIQUE DE PRESSE

(Collectif d'habitants de Surchageat, avec l'appui de la Mairie de Saint Pierre de Chartreuse)



## MANIFESTATION POUR LE DEMANTELEMENT D'UNE ANTENNE ILLEGALEMENT INSTALLEE

Samedi 22 janvier 2022 - 11h

Surchageat - Saint Pierre de Chartreuse

### FREE INSTALLE UNE ANTENNE 4G EN PLEIN HAMEAU DE SURCHARGEAT CONTRE L'AVIS DES HABITANTS ET DES ELUS ET SANS RESPECTER LA LEGISLATION EN VIGUEUR ET SUR UNE ZONE DEJA COUVERTE !

Pendant la semaine du 11 octobre 2021, l'opérateur de téléphonie mobile Free a procédé à l'installation, sans information préalable de la Mairie, d'un émetteur 4G sur un pylône appartenant à TDF, équipé jusque-là d'une antenne TV obsolète et situé au milieu du hameau de Surchageat à Saint-Pierre de Chartreuse.

Quelques mois auparavant, la Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse avait validé la construction de deux nouveaux pylônes 4G sur la commune pour résorber les zones blanches sur son territoire (Projet national « New Deal Mobile » piloté par l'Etat). Ces deux nouvelles infrastructures accueilleront les 4 opérateurs (Orange, Bouygues Télécom, SFR et bien sûr Free Mobile) et permettront d'émettre correctement sur toute la commune au relief montagneux.



#### **FREE MOBILE ne tient pas compte des décisions du Conseil municipal :**

En 2019, l'Etat, dans le cadre du New Deal Mobile, a missionné l'opérateur Bouygues Télécom, pour résorber les zones blanches de couverture 4G sur le territoire de Saint Pierre de Chartreuse, et dans ce cadre, implanter deux nouveaux pylônes sur le territoire de la commune. La mairie a alors engagé un travail de concertation entre les habitants de la commune, l'opérateur missionné et les parties prenantes (Etat, Département de l'Isère, Parc naturel régional de Chartreuse, ONF, exploitants forestiers ...). Ce travail de quelques mois a permis d'aboutir à la validation de deux nouveaux emplacements : au-dessus et à distance raisonnable des hameaux de la Coche et des Egaux.

A l'issue de cette concertation considérée comme exemplaire par la population et par les collectivités voisines, le Conseil municipal de Saint-Pierre de Chartreuse a adopté à l'unanimité une résolution en date du 5 octobre 2020 (cf annexe) soutenant le déploiement de la 4G par la construction des deux nouveaux pylônes ouverts aux quatre opérateurs (SFR, Orange, Free mobile et Bouygues Télécom), demandant que ces pylônes n'accueillent pas de puissance supérieure à la 4G et qu'ils soient implantés à minimum 300 mètres des terrains habitables, conformément au principe de précaution et en respect du souhait exprimé par les habitants.

## **Sans même avoir pris connaissance de ce travail, FREE Mobile installe illégalement une nouvelle antenne en octobre 2021**

Free Mobile n'a pas respecté la réglementation en vigueur prévoyant que « *Toute modification substantielle d'une installation radioélectrique existante nécessitant une nouvelle demande d'accord ou d'avis auprès de l'Agence nationale des fréquences et susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis par celle-ci fait également l'objet d'un dossier d'information remis au maire ou au président de l'intercommunalité un mois avant le début des travaux.* » (Article L34-9-1 B du code des postes et communications électroniques). Cette information doit se faire par l'intermédiaire de la remise d'un dossier Information Mairie (DIM), ce qui n'a pas été fait. La mairie a appris son installation par les habitants du hameau de Surchageât.

Outre le fait qu'il s'agit d'une création et non d'une antenne mobile déjà existante, ce n'est qu'un mois après l'installation que la mairie a reçu le DIM de Free Mobile !

Fin décembre, malgré les retours négatifs effectués par la consultation publique, malgré les courriers de la mairie envoyés à l'opérateur, l'antenne a commencé son émission 2G, 3G, 4G et tant qu'à faire 5G !

### **Les habitants mobilisés !**

Dans ce contexte, les habitants ne comprennent pas l'installation par FREE Mobile d'une nouvelle antenne à proximité immédiate des habitations (30 mètres pour la plus proche), dans un secteur qui sera couvert par les futures antennes. Ils s'insurgent contre des pratiques agressives, hors de tout respect de la politique de déploiement concerté de la 4G tel que développée à Saint-Pierre de Chartreuse.

Très mobilisés, ils ont monté une association et ont lancé une pétition qui a recueilli environ 250 signatures.

Pourquoi FREE Mobile est-il libre de passer outre l'avis des conseils municipaux et des habitants ? Pourquoi n'applique-t-il pas le principe de précaution ? Pourquoi est-il libre de poser des émetteurs d'ondes n'importe où, n'importe comment ?

### **Manifestation du 22 janvier 2022 :**

Pour dénoncer les pratiques de FREE Mobile (et de TDF, propriétaire du pylône), le collectif des habitants de Surchageât, avec l'appui de la Mairie, organise une manifestation ce samedi 22 janvier à 11h au pied du pylône, chemin du Grand Logis, pour demander son démantèlement et à vous invite à participer à cet événement.

### **Contacts Presse :**

**Collectif d'habitants de Surchageat : [Anne COSTE / coste-anne@orange.fr](mailto:anne.coste@orange.fr)**

**Mairie : Eric DAVIAUD / 06 87 86 25 21 / [eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr](mailto:eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr)**

## Annexes

### Politique de couverture de téléphonie mobile « 4G » à Saint Pierre de Chartreuse (délibération du 5 octobre 2020)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
 COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020

OBJET : POLITIQUE DE COUVERTURE DE TELEPHONIE MOBILE « 4G »  
 A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

RAPPORTEUR : Eric DAVIAUD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 Septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno MONTAGNAT

**PRESENTS :** Mmes Cécile LASIO, Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Rudi LECAT, Guy BECLE-BERLAND, Eric DAVIAUD, Bruno MONTAGNAT.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS :** Claire GARCIN MARROU (pouvoir à Fabienne SAUGE) ; Olivier JEANTET (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI) ; Benoit KOCH (pouvoir à Sylvie BRUN) ; Alain BIACHE

#### Exposé des motifs

Afin d'améliorer la couverture du réseau mobile 4G des 4 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom de Free) sur la commune, l'Etat a demandé à l'opérateur Bouygues Télécom, dans le cadre du projet national « New Deal Mobile », d'installer deux nouvelles antennes 4G sur la commune. Une fois installées, ces deux antennes pourront être utilisées par les 4 opérateurs.

Un groupe de travail a été créé au sein de la Municipalité, constitué de Alain Biache, Claire Garcin-Marrou, Dominique Cabrol, Jeanne Gerondeau, Olivier Jeantet, Eric Daviaud et Stéphane Gusmeroli, pour analyser le projet et aussi organiser une concertation avec les habitants. Une réunion publique s'est ainsi tenue le 10 juin 2020, en présence de représentants du New Deal et de Bouygues Telecom. Différentes communications et informations ont été mises à disposition des habitants, notamment sur le site internet de la mairie.

Sur la base de ces différents travaux, il est proposé au Conseil municipal de valider les principes d'une politique communale de couverture de téléphonie mobile 4G à Saint Pierre de Chartreuse, afin de donner un cadre aux futures décisions à prendre.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- soutient le projet de déploiement de deux nouvelles antennes 4G sur le territoire communal, dans le cadre du « New Deal mobile », afin de résorber les zones blanches actuelles et ainsi assurer une couverture la plus étendue possible par les quatre opérateurs, grâce au réseau ainsi créé des trois antennes de La Scia, Les Egaux et La Coche,
- en application du principe de précaution, et tenant compte des avis exprimés par les habitants, demande que les antennes soient éloignées des terrains habitables d'une distance de l'ordre de 300m minimum
- Demande que ces pylônes ne puissent accueillir des équipements de technologie radiofréquence supérieure à la 4G. Avant toute d'évolution, l'opérateur devra obligatoirement demander une délibération du Conseil Municipal de la commune de St Pierre de Chartreuse validant cette modification.
- Demande que les antennes qui ne fonctionnent plus soient systématiquement démantelées 6 mois après leur arrêt d'activité, qu'il s'agisse des antennes existantes ou de ces deux nouvelles antennes.
- Mandate Eric Daviaud et le Maire pour inciter les opérateurs des antennes de Mollard Bellet, Mollarière et à l'entrée du hameau de la Coche à démanteler leurs installations actuelles
- Mandate Eric Daviaud et le Maire à effectuer toutes les démarches permettant de mesurer les évolutions des niveaux d'exposition du village aux ondes électromagnétiques

Contre : 0  
 Pour : 14  
 Abstentions : 0

Pour extrait conforme  
 Acte certifié exécutoire depuis son  
 dépôt en Préfecture, et sa publication le 6 Octobre 2020  
 Le Maire,

